

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'envoi : 5 avril 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2022
Du MARDI 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 – A. BOUDON à B. CHARRE – C. ROURE à B. PERRIER – M. VACHERESSE à P. ROUX

Secrétaire de séance : Béatrice CHARRE

OBJET : Ecole Saint-Joseph – Demande de subvention pour le projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint Joseph fait son cinéma »

Le Maire présente la demande de subvention de l'école Saint-Joseph pour son projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint-Joseph fait son cinéma ».

L'objectif général du projet est :

- D'organiser une semaine « sans cartable » autour du cinéma pour chaque classe de l'école ;
 - D'écrire et réaliser un film avec l'ensemble des élèves sur le thème annuel : un grand voyage autour du monde ;
 - De produire un film qui sera ensuite visualisé en commun et présenté aux parents.
- Le budget pour ce projet s'élève à la somme de 7 444.80 € :
- Participation OGEC : 600.00 €
 - Opération « brioches » : 778.50 €
 - Mécénat entreprise : 1 500.00 €
 - Solde à la charge des parents, soit 2 735.00 €

Le Maire propose de participer à cette opération par le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'école Saint-Joseph de la commune pour son projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint-Joseph fait son cinéma » ;
- Dit que cette subvention sera versée à l'OGEC qui se chargera de la reverser à l'école ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire
Philippe ROUX

